

Procès-verbal n°04 Commission Jeunes des Compétitions.

Réunion du :	Jeudi 7 Septembre 2023
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU.. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Stephan BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°3 de la réunion du 31.08.2023

COUPE GARD LOZERE

Les équipes 1 inscrites en championnat sont automatiquement inscrites en COUPE GARD LOZERE jeunes (art 9 alinéa 3 des RG DISTRICT).

Tour cadrage :

- Pour les U16/U17, le 21 Octobre pour les équipes ne
- Pour les U14/U15, les 30 septembre et 1^{er} Octobre 2023
- Pour les 16^{ème} de finales les 4 et 5 Novembre 2023

CHAMPIONNAT 2023/2024

1. MODIFICATIONS POULES

U18/U19

Le club de AIMARGUES-CABASSUT désengage son équipe en poule A (mail du 05.09.2023) .

Le club de LAUDUN CHUSCLAN engagé en poule B remplace l'exempt de la poule A.

U16/U17 D1

Conformément aux textes en vigueur (art 94) repêche les deux meilleurs 3^{ème} U17 D2 de la saison 2022/2023 à savoir :

POULES	EQUIPES	PTS	NBRE DE MATCHES JOUES	MOYENNE	CLASSEMENT
A	ST CHRISTOL LES ALES	36	18	2.00	Egalité
B	N. GAZELEC	44	20	2.10	Premier
C	ES THEZIERS	44	20	2.00	Egalité



(*) Départage par l'article 93 des RG du District alinéa 3.

AS SAINT CHRISTOL LES ALES

Nombre de buts marqués :74 Buts, encaissés 44 (1.81)

ES THEZIERS

Nombre de buts marqués : 67 Buts, encaissés 41 (1.634)

Les places vacantes sont attribuées a :

POULE A : AS SAINT CHRISTOL LES ALES

POULE B : N. GAZELEC GARD

U16/U17 D2

POULE A : AS SAINT CHRISTOL LES ALES 2

De la poule B passe en poule A. (12 équipes)

POULE B : SO AIMARGUES CABASSUT 2 prend la place en poule B (12 équipes)

POULE C : effectif (11 équipes)

2. MODIFICATIONS DES RENCONTRES

U18/U19

N. CASTANET/FC VAUIVERT du 09.09.23023 **reportée à une date ultérieure.**

U16/U17 D1

POULE A : AS ST CHRISTOL LES ALES/AIMARGUES CABASSUT du 09.09.2023 **est reporté au 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES.**

POULE B : RC GENERAC/N. GAZELEC du 09.09.2023 **reporté au 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de GENERAC.**

U16/U17 D2

Pas de dates disponibles avant les vacances scolaires de Toussaint. Les clubs ci-après, après entente entre les équipes, peuvent jouer en semaine.

POULE A :

AS ROUSSON/ST JEAN DU PIN

CALVISSON VAUNAGE/N. CHEMIN BAS

CHUSCLAN LAUDUN/PUJAUT

CAISSARGUES/GC UCHAUD

AIMARGUES CABASSUT 2/FC CANABIER

U14/U15 D1

POULE B :

LAUDUN CAVILLARGUES/POULX du 24.09.2023 **est avancée au 23.09.2023 à 17H00 sur les installations de CHUSCLAN (accord des deux clubs).**

U14/U15 D2

POULE A :

OL FOURQUES/FC PAYS VIGAN du 17.09.2023 **aura lieu le samedi 16.09.2023 à 15H00 (accord des deux clubs).**

3. REFONTE DES CHAMPIONNATS JEUNES

Texte voté en AG du 01.07.2023 (le détail est communiqué en annexe 1)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

